



## Régularisation des papiers

Par **Rine**, le **15/05/2008** à **00:57**

Bonjour,

ça fait quatre ans, que je vivais légalement en France. Jusqu'au mois d'octobre 2007, où tout à changer. J'étais étudiante en BTS dans un établissement renommé de ma région. Vous n'êtes pas sans savoir comment, ce n'est pas évident de meler à bien la vie d'étudiant en France.

Bref, en 1<sup>ère</sup> année BTS, j'avais obtenu 9 de moyenne dans mon lycée. Le proviseur de mon école ne voulait plus de moi.

J'ai cherché sans suite favorable, une inscription dans une université afin de valider mon titre de séjour.

Depuis, je suis dans une situation critique !!! J'avais en même temps réussi à m'inscrire dans une école qui donne des cours par correspondance, en décembre 2007.

Mais, j'avais un sérieux doute, pour déposer tous les dossiers nécessaires à la préfecture afin de valider mon titre de séjour.

Ai-je une chance de m'en sortir ?

D'autre part, je me suis fiancé à mon copain, il est français.

Nous vivons ensemble depuis pas mal de temps et nous comptons agrandir la famille.

Que faire ? Aidez-moi, s.v.p !!!!!

Merci d'avance !!!!!

Par **line10**, le **15/05/2008** à **11:23**

Bjr,

Je pense que l'école est plus à habilité de te dire si tu peux avoir un titre de séjour avec leur inscription.

Par contre pour ta situation familiale, s'il y a un mariage alors tu qu'à déposé ton dossier à la préfecture mais surtout il faut avoir ton titre de séjour d'abord, c'est un conseil.

bon courage